



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 51094

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le sort réservé aux trois médecins sri-lankais détenus par leur gouvernement. En effet, les organisations internationales, comme Amnesty international et Physicians for human rights et Reporters sans frontières, ont exprimé leurs inquiétudes sur le sort réservé à trois médecins sri-lankais, détenus par le gouvernement, qui ont soigné des victimes civiles dans la zone de guerre contre les tigres tamouls. Ils sont accusés d'avoir communiqué aux médias de fausses informations. Elle lui demande quelles initiatives urgentes il compte prendre pour faire libérer ces médecins.

Texte de la réponse

Les trois médecins sri-lankais d'origine tamoule, auxquels fait référence l'honorable parlementaire, le docteur Thangamuthu Sathiyamoorthy, le docteur Veerakkathi Shanmugarajah et le docteur Thurairajah Varatharajah, ont été libérés sous caution le 24 août 2009, en même temps que leur collègue, le docteur Ilancheliyan Pallavan. L'enquête sur les infractions qu'ils auraient commises, en communiquant des éléments d'information relatifs aux victimes des combats meurtriers du printemps 2009 entre le mouvement des Tigres de libération de l'Îlam Tamoul (en anglais Liberation Tigers of Tamil Eelam, LTTE) et les forces armées gouvernementales, se poursuit. Leur audience, initialement prévue le 9 novembre 2009, s'est finalement tenue le 18 janvier 2010. À cette occasion, les policiers se sont vu reprocher des lenteurs dans l'enquête. Les magistrats de la cour de Colombo ont ordonné que celle-ci, conduite par la Criminal Investigation Division, soit bientôt close et ses conclusions rendues au plus tard le 14 juin 2010. Depuis la visite que le ministre des affaires étrangères et européennes a effectuée avec son homologue britannique à Sri Lanka en avril 2009, la France est au premier rang de ceux qui demandent à ce pays de respecter ses engagements relatifs aux droits de l'homme. Elle a appelé, à de nombreuses reprises, Sri Lanka à abroger les lois qui instaurent l'état d'urgence, les règlements d'exception et les autres dispositions spéciales ayant trait à la sécurité de l'État, afin qu'il ne soit plus possible d'interroger et de maintenir en détention des personnes sans motif d'inculpation. La France restera attentive, dans les prochains mois, à la situation de ces médecins et à l'issue de l'enquête. Elle continuera à défendre les droits de l'homme à chaque fois que cela sera nécessaire.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51094

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5215

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 1939